



accords sur l'extradition entre le pérou et la france

Par **margot_old**, le **08/06/2007** à **15:19**

Bonjour,

Demande de renseignements sur les accords juridiques en vigueur entre la France et le Pérou :

ma question concerne les cas dans lesquels la France accepte de mettre en oeuvre une procédure d extradition avec la justice du Perou et plus précisément :

Est-ce qu en cas de condamnation d un francais par la justice peruvienne pour :

- fausse identité : la peine requise par l etat est de 5 ans
- et pour escroquerie (il s agit d une procédure engagée par un particulier, ressortissant francais également, ne vivant plus dans le pays : la peine requise est de 4 ans avec sursis,

la France accepterait une procédure d extradition ?

Les faits remontent a deux ans et la personne ne se trouve plus au Perou actuellement.

Si la réponse est oui, quelles sont les différentes étapes dans la procédure ?

Est ce qu il existe un texte de loi sur les accords juridiques entre ces deux pays qui précise la liste des delits qui mettraient en oeuvre une procédure d extradition ?

Merci pour vos renseignements.